

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE (ET TAXES ASSIMILÉES)

RÉGIME SIMPLIFIÉ

AVIS D'ACOMPTE

Adresse du service
où cet avis d'acompte
doit être déposé
au plus tard le



Tout retard, défaut de paiement ou minoration induite entraîne l'application d'une majoration de 5% du montant de l'acompte (art. 1731.1 du CGI).

Identification du destinataire

Adresse de l'établissement
(quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire)



SIE	Numéro de dossier	Clé	CDI	Code service	Régime

Numéro de TVA intracommunautaire									
N° d'identification de l'établissement (SIRET)									

Vous n'avez pas d'acompte de TVA à payer pendant l'exercice en cours lorsque le montant de la TVA due pour l'exercice précédent, avant déduction de la TVA relative aux immobilisations (ligne 57 de la déclaration CA12/CA12E), est inférieur à 1 000 €. Dans ce cas, renvoyez l'avis complété de la mention « Dispense de paiement ».

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Date : Signature :
Téléphone :
Case à cocher
Paiement par virement bancaire:
Paiement par imputation*:

Somme:	Date:
	N° PEC
	N° d'opération

Date de réception

* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

• Si vous payez par **chèque**: utilisez un chèque barré; l'établir impérativement à l'ordre du TRÉSOR PUBLIC.

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

DÉCLARATION D'AVIS D'ACOMPTÉ DE TVA

1 – JE SOUHAITE M'ACQUITTER DU MONTANT DE L'ACOMPTÉ ATTENDU, LE MODULER OU LE SUSPENDRE ET IMPUTER LE CAS ÉCHÉANT UN ÉVENTUEL CRÉDIT DE TVA		
01	Indiquer le montant de l'acompte attendu ou modulé	
02	Montant du crédit ou de l'excédent de TVA, figurant sur la précédente déclaration CA12/CA12E, et à déduire éventuellement du montant de l'acompte attendu ou modulé	
03	Montant total de la TVA à payer à la place de l'acompte de TVA (ligne 01 – ligne 02)	
04	Je demande la suspension de l'acompte restant à courir	<input type="checkbox"/> (case à cocher)
2 – JE SOUHAITE BÉNÉFICIER D'UN REMBOURSEMENT DE CRÉDIT DE TVA SUR INVESTISSEMENTS		
05	Montant de la TVA collectée au titre du semestre	
06	Montant de la TVA déductible au titre du semestre	
07	Crédit de TVA dégagé au titre du semestre (ligne 06 – ligne 05)	
08	Remboursement de la TVA sur investissements . (indiquez le montant du remboursement qui est sollicité dans les conditions habituelles sur le formulaire n° 3519). Ce montant doit être supérieur à 760 euros. Mon acompte attendu au titre du semestre est égal à 0	
NOTICE		
A. J'estime que la taxe qui sera finalement due sur ma prochaine déclaration annuelle de TVA CA12 sera <u>supérieure</u> d'au moins 10% à celle qui a servi de base aux acomptes (montant calculé en ligne 57 de ma dernière déclaration annuelle de régularisation CA12). Je module donc à la <u>hausse</u> le montant de l'acompte attendu que je porte sur la:		
		ligne 01
B. Je souhaite imputer le crédit de TVA dégagé sur ma précédente déclaration sur le montant de l'acompte attendu:		
1. j'indique le montant de l'acompte attendu (ou modulé selon les modalités décrites au point C) sur la:		ligne 01
2. puis j'indique le montant du crédit de TVA disponible sur la:		ligne 02
3. enfin, je m'acquitte de la différence entre le montant de l'acompte attendu et le crédit de TVA disponible. Ce montant est reporté sur la:		ligne 03
(Si le crédit imputable excède le montant de l'acompte, le montant sera porté à «0», j'impute le reliquat sur le prochain acompte)		
C. Je souhaite moduler à la <u>baisse</u> l'acompte attendu car la <u>taxe due</u> à raison des opérations réalisées au cours de ce semestre, après imputation de la taxe déductible au titre des immobilisations, <u>est inférieure d'au moins 10 %</u> au montant de l'acompte qui m'est réclamé. J'indique le montant de l'acompte modulé sur la:		
		ligne 01
(Le montant de l'acompte de TVA à payer est reporté sur la ligne 03)		
D. Je souhaite suspendre un acompte de TVA :		
– compte tenu de l'acompte déjà versé, j'estime que j'ai acquitté la TVA due au titre de l'exercice en cours en totalité , je souhaite donc suspendre l'acompte restant à courir. J'indique «0» sur la:		ligne 01
(Le montant de l'acompte de TVA à payer est porté à «0» sur la ligne 03)		
– je me serai acquitté de la totalité de la TVA due au titre de l'exercice en cours après avoir diminué le présent acompte. J'indique le montant minoré sur la:		ligne 01
Puis je coche la case « demande de suspension de l'acompte restant à courir »:		ligne 04
(Le montant de l'acompte de TVA à payer est reporté sur la ligne 03)		
E. Je suis en <u>situation créditrice</u> (montant de la TVA déductible sur immobilisations supérieur à la différence entre la TVA collectée et la TVA déductible sur les achats de biens et services autres qu'immobilisations):		
1. j'indique le montant de la TVA collectée et de la TVA déductible au titre du semestre concerné sur les: ...		lignes 05 et 06
2. j'indique le montant du remboursement de la TVA sur immobilisations demandé sur la:		ligne 08
(En cas de remboursement de TVA sur immobilisations, mon acompte à payer est égal à 0)		